



Mairie de NOGARO
Arrondissement de Condom
Département du Gers

ARRÊTÉ n° 2026 06

**Arrêté municipal portant réglementation
de la circulation et du stationnement et occupation du domaine public**

Le Maire de NOGARO,

VU les articles L. 2212-2 et L. 2213-1 Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de la route ;

VU le code de la voirie routière ;

CONSIDERANT que l'entreprise « Structure et Fondations », a déposé une demande d'occupation du domaine public, afin d'effectuer des travaux de confortement de fondations par micropieux et reprise en sous œuvre, au n° 38 rue des Fleurs, pour une période d'un mois à compter du 20 janvier 2026 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE

Article 1^{er} : Afin d'effectuer les travaux cités ci-dessus, et d'installer son matériel et une benne à gravats, le demandeur est autorisé à :

- Neutraliser les places de stationnement devant le bâtiment situé n° 38 rue des Fleurs au droit de la propriété de Madame Pierrette PEREZ

Pour le bon déroulement du chantier, le demandeur est autorisé à

- Implanter la base de vie nécessaire au chantier sur la propriété communale AH359 après le numéro 40 rue des Fleurs
- Interdire le stationnement Rue des Fleurs aux droits du chantier





Mairie de NOGARO
Arrondissement de Condom
Département du Gers

Article 2 : Signalisation du chantier.

Le demandeur aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier de jour et de nuit, et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

La signalisation sera conforme à la réglementation en vigueur à la date du présent arrêté.

Article 3: L'autorisation est délivrée uniquement pour une période d'un mois, soit du 20 janvier au 20 février 2026. Le demandeur veillera à préserver les droits des tiers.

Article 4: M. le Maire de Nogaro, M. l'Agent de Surveillance de la Voie Publique, M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur.

Fait à la mairie de Nogaro
Le 8 janvier 2026
Le Maire
Christian PEYRET

